



Délibération n° 30 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Christophe GRILL (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Education - jeunesse - Demande de subventions pour l'installation de climatisations dans l'ensemble des groupes scolaires

Madame Karine QUEVEDO, conseillère municipale, déléguée aux écoles, expose au conseil municipal

Dans le cadre des travaux d'investissement 2023, il est envisagé l'installation de climatisations au sein des 3 groupes scolaires communaux.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 134 740 € HT repart de la façon suivante :

- Ecole Louis Loubet : 44 940 € HT
- Ecole Marcellin Albert : 29 580 € HT
- Ecole Lucie Aubrac : 60 220 € HT

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention au titre du FAIC pour parfaire le financement de cette opération.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 30/2022

Objet : Education - jeunesse - Demande de subventions pour l'installation de climatisations dans l'ensemble des groupes scolaires

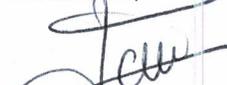
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable :	134 740,00 €
Subvention Conseil Départemental - FAIC : 80%	107 792,00 €
Autofinancement Commune : 20%	26 948,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN